



ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE EN SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'AGES

30 août à 18h, local D7-2016

Légende : (D) Point décisionnel, (I) point information, (F) point flottant, (S) point statutaire, (A) annexe, (H) huis clos

Administrateurs présents :

Simon Foucault

Marjolayne Pion

Nicolas Bertolini

Thomas Boulanger

Philippe Desbiens-Fortin

Alexandre Martineau

Administrateurs absents :

Xavier Dupuis

Stéphanie Morin-Beaumier

Samuel Côté

Observateurs :

Alexandre Leblanc – (présentation demande de subvention physique – Bunker)

Guillaume Bernard – Secrétariat

ORDRE DU JOUR (Durée estimée : 3h)

CA/0.1 Ouverture de l'assemblée

Ouverture à 18h35.

CA/0.2 Nomination de l'animation et du secrétariat d'assemblée (D)

Thomas Boulanger propose Thomas Boulanger animation et Guillaume Bernard secrétariat.

Philippe Desbiens-Fortin Desbiens-Fortin appuie.

Adopté à l'unanimité.

CA/0.3 Rappel des procédures d'assemblée (I)

CA/0.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour (D)

Nicolas Bertolini propose l'ordre du jour tel que présenté.

Marjolayne Pion appuie.

Adopté à l'unanimité.

1. Affaires Générales de l'AGES

CA/1.1.

2. *Affaires Administratives*

CA/2.1.

3. *Affaires Financières*

CA/3.1. *Demandes de subventions*

CA/3.1.1 *Rénovation Bunker (D)*

Alexandre Leblanc : Il y a de grosses rénovations dans le département de physique (ventilation), on voulait en profiter pour faire rénover le Bunker. Plusieurs trucs sont couverts par la faculté, mais on demande une subvention pour des trucs complémentaires ensuite : des livres, des bibliothèques, des plantes, des affiches, etc. Présentement le local n'a pas été rénové depuis 40 ans, ça pourrait profiter à toutes les personnes du baccalauréat en physique.

Philippe Desbiens-Fortin : On est ouvert à la demande, est-ce que vous seriez ouvert à ajouter le logo de l'AGES dans une section des rénovations, pour offrir de la visibilité.

Alexandre Leblanc : Oui, ça serait réaliste.

Simon Foucault : C'est quoi le bunker ?

Alexandre Leblanc : C'est considéré comme un local informatique, mais en gros c'est un local qui est à proximité des cours étant donné qu'on est loin des espaces communs du reste de la faculté. C'est un local exclusif aux personnes étudiantes de physique.

Nicolas Bertolini : En gros c'est un local étudiant qui est accessible aux personnes étudiantes de physique, comme local d'études.

Alexandre Leblanc : On veut aussi voir à changer la vocation du local dans les registres de l'université, mais ça semble très complexe.

Alexandre Martineau : Les rénovations c'est quand ?

Alexandre Leblanc : L'an prochain.

Alexandre Martineau : On veut vous encourager à acheter des matériaux usagés, pour être en accord avec les positions de l'AGES.

Alexandre Leblanc : Est-ce que c'est applicable à tous, les livres peuvent être difficiles à trouver dans le matériel usagé ?

Philippe Desbiens-Fortin : Est-ce que vous avez demandé d'avoir un local étudiant, comme c'est actuellement un local d'ordinateur ? Parce que la faculté à l'autorité de vous sortir s'ils veulent ?

Alexandre Leblanc : En fait, c'est un local d'étude, donc ils ne peuvent pas vraiment nous demander de quitter, mais on fait plus que la vocation qui est attribuée par la faculté. Dans les plans, c'est officiel que le local reste avec la même vocation.

Alexandre Martineau : Pour les livres, je vous conseille la bibliothèque pour qu'ils puissent vous prêter des livres.

Alexandre Leblanc : On y avait pensé, la bibliothèque a un fond pour acheter des livres pour les personnes étudiantes.

Alexandre Leblanc quitte.

Philippe Desbiens-Fortin : C'est quoi le budget total pour les subventions à l'été ?

Marjolayne Pion : On a un montant de 500\$, mais il faudrait lire toutes les demandes de subventions avant d'attribuer un montant. Je serais mal à l'aise de le faire sans étudier les dossiers.

Nicolas Bertolini : On peut garder en tête la demande et étudier les autres. Je suis un étudiant en physique, je peux m'abstenir dans la prise de décision de la subvention de physique.

CA/3.1.2 Colloque de chimie (D)

Thomas Boulanger : Le colloque de chimie, c'est un événement pour promouvoir la recherche avec des chercheurs qui présentent leur projet de recherche (du baccalauréat, de la maîtrise, du doctorat et de recherches en général). En gros, c'est une activité de réseautage pour les personnes de chimie. Cette année c'est en ligne, donc ils veulent juste un fond pour payer les chercheurs qui présentent. Pour l'AGES, on serait partenaire, donc le logo sera présenté sur les dépliants et autres sources de communication.

CA/3.1.3 Journée scientifique du 1er cycle (D)

Thomas Boulanger : C'est une journée organisée par l'administration du département de biochimie, le don de l'AGES serait comme une bourse pour les personnes étudiantes méritantes. Ils pourraient mettre notre logo sur les informations. Ils demandent un montant de 250\$ comme bourse à une personne étudiante.

Thomas Boulanger propose d'analyser les trois demandes en bloc.

Alexandre Martineau appuie.

Adopté à l'unanimité

Philippe Desbiens-Fortin : Considérant que la demande est pour offrir une bourse, est-ce que ça sort des paramètres de demandes de subvention ? Parce que de remettre des fonds à une seule personne ce n'est pas de maximiser la portée des subventions.

Simon Foucault : Je suis d'accord avec ça. Même si ça entrerait dans les critères de subventions, je préfère que l'argent finance d'autres idées ou projets.

Nicolas Bertolini : Est-ce qu'on peut le faire adopter en autres choses qu'une demande de subvention ? Une bourse, ça sort un peu de l'action des subventions.

Philippe Desbiens-Fortin : Comme ça a été abordé comme demande de subvention, selon moi on peut juste accepter ou refuser le fait que ça soit une demande de subvention.

Simon Foucault : Je crois qu'on a une case à part pour les demandes de bourses. Je lis les règlements, et je crois que la demande de biochimie n'est pas recevable à cause des délais de réception de la demande (2 semaines avant la dernière rencontre du conseil d'administration).

Marjolayne Pion : Ça s'apparente à une demande de bourse, donc c'est un autre comité qui gère ça. On peut leur proposer de faire une demande aux bourses de l'AGES et espérer de l'avoir. On peut aussi le repousser la demande pour qu'elle soit traitée à l'automne.

Thomas Boulanger : Selon les règlements généraux, on peut accorder jusqu'à 1000\$ par session.

Philippe Desbiens-Fortin : Il faudrait comprendre nos règlements généraux avant de prendre une décision et si je comprends bien, on n'a pas de limite dans l'octroi des subventions ?

Philippe Desbiens-Fortin suggère fortement que le prochain conseil exécutif se penche sur la question des règlements généraux par rapport aux subventions lors du prochain mandat, considérant la dangerosité de ne pas avoir de limite de subvention.

Nicolas Bertolini : De ce que je comprends, on est censé avoir un budget à jour toutes les années. Les règlements internes nous disent de mettre 1000\$ par sessions dans le budget annuel et on se tient à dépenser dans ce budget-là.

Thomas Boulanger : Dans le golden book de finance, on doit faire 500\$ durant la session d'été, et 1000\$ à la session d'automne et d'hiver. Dans les règlements internes, ça dit seulement la procédure de demande de subvention.

Philippe Desbiens-Fortin : Dans les règlements généraux, on a un 1000\$ à dépenser cet été et les règlements ont été voté en AG. Théoriquement, on devrait plus donner 1000\$ par sessions que de donner 500\$ puisqu'un des deux a été adopté en instances. Comme les deux écrits sont contradictoires, c'est un peu confus

Thomas Boulanger : Dans les règlements généraux « mais n'est pas tenu de les dépenser », donc le CA peut donner moins que cela. On devrait donc se limiter surtout considérant que l'une des demandes est plus une demande de bourses.

Alexandre Martineau : Selon les règlements généraux, on a 1000\$ lors de la session d'été, on aurait donc une bonne raison de le dépenser ? L'AGES n'est pas dans une position financière difficile, est-ce qu'on pourrait donner 500\$ aux premiers ?

Philippe Desbiens-Fortin : Les règlements généraux disent 1000\$ par sessions dans le budget, mais pas tenu de le dépenser. Comme on est dans un flou, on pourrait faire 250\$ aux premières demandes et annuler la dernière.

Alexandre Martineau (*point de privilège*) : Les règlements généraux disent, qu'on a 1000\$ point.

Marjolayne Pion : Je suis quand même en accord avec Alexandre et les règlements généraux, on peut bien suivre les règlements qui sont votés. Le budget est en cours de production, mais entre temps, on peut dépenser comme les règlements généraux nous le recommandent. Si les personnes demandesses lisent les règlements généraux, on pourrait perdre de la confiance de nos membres.

Thomas Boulanger : Le budget qu'on donne pour les subventions nous permet de donner un peu plus que la limite prescrite par le golden book. Je peux contacter la demande 3.1.3 pour lui dire de réappliquer aux demandes pour la session d'automne 2021. On peut dépasser un peu, mais il faut rester raisonnable.

Philippe Desbiens-Fortin : Si la personne aux finances nous dit qu'il est raisonnable de donner selon les règlements généraux, on peut y aller. Si on donne 1000\$, on se maintient aux règlements généraux. Est-ce que financièrement se permettre de donner aux trois demandes.

Marjolayne Pion : On pourrait mais la dernière demande dépasse les délais et est hors critères.

Nicolas Bertolini : Selon les règlements généraux, on devrait se maintenir à 1000\$. Le CA se doit d'analyser les deux premières demandes, et de modérer en raison des besoins et demandes.

Marjolayne Pion : Oui, mais les deux projets sont intéressants et offrent une avenue intéressante pour faire connaître l'AGES.

Philippe Desbiens-Fortin : La demande 3.1.3, est encore plus hors sujet. Elle offre des possibilités de gagner un prix financé par l'AGES pour les personnes étudiantes de pharmacologie.

Alexandre Martineau : puisque qu'il y a des personnes de biochimie, la présence de gens de pharmacologie ne dérange pas.

**Marjolayne Pion propose d'accorder un montant de 500\$ à la demande 3.1.1.
Philippe Desbiens-Fortin appuie**

Alexandre Martineau : si vous souhaitez déclarer votre conflit d'intérêts, vous pouvez voter sur la proposition, si personne ne demande un retrait du vote.

Nicolas Bertolini déclare son apparence de conflit d'intérêts dans la demande.

AU

**Marjolayne Pion propose d'accorder un montant de 500\$ à la demande 3.1.2
Philippe Desbiens-Fortin appuie**

Simon Foucault déclare son apparence de conflit d'intérêts dans la demande.

Vote

Abstentions : 1 (Thomas Boulanger)

Pour : 5

Contre : 0

Adopté à l'unanimité avec abstention.

**Alexandre Martineau propose que le CE rédige une lettre de justification pour le rejet
de la demande 3.1.3.**

Nicolas Bertolini appuie

Adopté à l'unanimité

4. *Affaires Politiques*
CA/4.1.
5. *Affaires Environnementales*
CA/5.1.
6. *Affaires Socioculturelles*
CA/6.1.
7. *Affaires Technologiques*
CA/7.1.
8. *Affaires Internes*
CA/8.1.
9. *Affaires Campus*
CA/9.1.
10. *Affaires Communautaires et Locales*
CA/10.1.
11. *Divers*
CA/11.1.

VERRE/VERT/VERS/VER

12. Levée de l'Assemblée

L'assemblée est levée à 19h27.